



Commune de La Sagne

Arrêté relatif à l'abrogation de la zone réservée

Le Conseil général de la commune de La Sagne,

Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991;

Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement, du 8 avril 2024

Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier

¹La zone réservée, sanctionnée par le Conseil d'état le 10 février 2016, est abrogée.

Art. 2

¹Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

² Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

La Sagne, le 15 avril 2024

Au nom du Conseil général

La Présidente
Nicole Dauwalder

La Secrétaire
Laure Charpentier